



Communiqué de presse

Honkarakenne Oyj

7.2.2008

Marquage CE pour le lamellé-collé du fabricant de maisons bois Honkarakenne

Le bureau technique du centre de recherche et développement finlandais VTT a remis à Honkarakenne Oyj le marquage CE pour sa production de lamellé-collé. Honkarakenne Oyj est le premier fabricant de maisons et le troisième à fabriquer du lamellé-collé en Finlande à recevoir le marquage CE délivré par l'Union Européenne. Le certificat CE a été remis à Honkarakenne Oyj à la fin du mois de Janvier 2008.

Le PDG finlandais Monsieur Esko Teerikorpi apprécie le droit d'utilisation du marquage car sa valeur est en forte croissance dû aux règles professionnelles de plus en plus sévères.

L'utilisation du bois massif dans les constructions de plus en plus grandes et exigeantes est en hausse. Le contrôle de la qualité reste souvent la responsabilité du fabricant car les clients sont de plus en plus nombreux à commander leur maison en bois clés en main.

La société Honkarakenne a été le premier en Europe à recevoir le marquage CE (2004) pour sa fabrication. A l'heure actuelle, toute la production de Honkarakenne est marquée CE.

Honkarakenne Oyj exporte dans plus de 30 pays. La France et l'Allemagne sont les marchés principaux en Europe. Le marquage CE est apprécié aussi en Russie et au Japon.

La production de Honkarakenne est à ce jour auto-suffisant pour la partie de lamellé-collé, les pannes en lamellé-collé et pour les autres parties collées. Grace à la ligne de production de lamellé-collé à l'usine d'Alajärvi, depuis 2005 et à la ligne de collage spécial construite en 2007, la capacité de production est assurée.

Marquage obligatoire en 2009

A l'avis de VTT, le marquage CE facilitera l'utilisation des composants de construction dans l'Union Européenne. Les produits remplissent les directives concernant les exigences de l'UE.

La directrice du bureau d'évaluation de VTT **Mme Liisa Rautiainen** explique que le marquage CE est un passeport et d'ailleurs, le marquage est obligatoire dans la majorité des pays de l'UE. Le marquage sera bientôt obligatoire en Finlande aussi. C'est un défi pour les petits fabricants et constructeurs de maisons bois.



L'importance du contrôle

Le lamellé-collé est utilisé dans les structures porteurs des maisons et constructions dont l'importance des contrôles du produit continuel et les contrôles intérieur à la société.

Le lamellé-collé fabriqué à l'usine d'Alajärvi subi un contrôle sévère. Pour chaque produit le traçage du contrôle est possible car chaque résultat du lamellé-collé est sauvegardé dans le système informatique.

Durant la demande du marquage CE, le contrôle qualité a été renforcé et le personnel a reçu la formation de la société Honkarakenne. Le lamellé-collé a subi de nombreux testes et de nombreuses échantillons.

« Le contrôle qualité et la documentation assureront la qualité du lamellé-collé afin qu'il répondra toujours au marquage CE. Le bureau technique du centre de recherche et développement VTT feront deux contrôles annuels nous dévoile le directeur de qualité et de développement **Monsieur Veli Malinen**.

M. Veli Malinen dit que le marquage CE est le cadeau d'anniversaire car son obtention est en 2008, l'année des 50 ans de la société. Honkarakenne est fondée en 1958. Plus de 70 000 habitations ont été vendu durant 50 ans ans dans plus de 40 pays.

www.honka.com

Pour toute information:

PDG du Groupe Honkarakenne Oyj, M. Esko Teerikorpi, tél. +358 40 580 6111.

Directeur Produit pour la France et les pays de l'Europe de l'ouest & sud et des régions francophones dans le monde: M. Vincent Marlin, tél. +33 6 33 16 20 47.

PDG de la filiale française et des pays de l'Europe de l'ouest & sud et des régions francophones, M. Pierre Vacherand, tél. +33 6 76 23 35 84

